



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 11

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Les projets de loi mentionnés ci-après, dont l'objet a été indiqué, sont lus une première fois :

(N° 18) — *Loi sur l'établissement du budget sommaire (modification de diverses dispositions législatives et édicition de la Loi sur la rémunération des cadres dans le secteur public)/The Summary Budgeting Act (Various Acts Amended and Public Sector Executive Compensation Act Enacted)*;

(M. le ministre FIELDING)

(N° 205) — *Loi sur la réduction du temps supplémentaire obligatoire des infirmières (modification de diverses lois)/The Restricting Mandatory Overtime for Nurses Act (Various Acts Amended)*.

(U. ASAGWARA)

M^{me} STEFANSON, *ministre des Familles*, fait une déclaration au sujet du 30^e anniversaire d'Adoption Options.

M^{me} LATHLIN et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. le ministre SCHULER, MM. LINDSEY et LAGASSÉ, M^{me} LATHLIN ainsi que M. EWASKO font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} ADAMS — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre.

M. BRAR — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre de l'Agriculture à reconsidérer les modifications visant la location de terres domaniales dans le but de créer une stratégie acceptable et satisfaisante pour toutes les parties, particulièrement pour les exploitants de ranch, à reconnaître la valeur de l'agriculture dans la province du Manitoba ainsi que celle que les agriculteurs attribuent aux terres domaniales en tant que moyen de subsistance, à comprendre le rôle important que jouent les agriculteurs dans l'économie du Manitoba et à leur permettre de prendre part aux discussions qui affectent directement leur subsistance.

M. le *ministre* WHARTON propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 4 — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba/The Manitoba Hydro Amendment Act*.

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* WHARTON intervient.

MM. SALA et MOSES posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

MM. SALA, MOSES et LAMONT interviennent. M. LINDSEY exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. le *ministre* WHARTON dépose le message de la lieutenant-gouverneure recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 4.

(Document parlementaire n° 13)

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger